



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

N01-N05-N16 Berne

Mise au point des alignements (AP9)

Mise à l'enquête publique d'un projet des routes nationales

Le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a ouvert la procédure ordinaire d'approbation des plans selon les art. 27a à 27c de la loi fédérale sur les routes nationales (LRN; RS 725.11), l'art. 12 de l'ordonnance sur les routes nationales (ORN; RS 725.111) ainsi que les art. 27 ss de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711).

Mise à l'enquête publique

Pendant toute la durée du délai de mise à l'enquête publique, le projet peut être consulté durant les heures d'ouverture selon les horaires officiels:

- Commune mixte de Loveresse, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse
- Administration Communale de Eschert, Rue du Tilleul 1, 2743 Eschert
- Administration Communale de Moutier, Hôtel de Ville 1, 2740 Moutier
- Commune de Belprahon, Administration communale, Les Grands Clos 5, Belprahon, case postale 257, 2744 Moutier
- Municipalité de Court, Rue de la Valle 19, 2738 Court
- Municipalité de Reconvilier, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier
- Administration Communale de Roches, Haut du Village 31, 2762 Roches/BE
- Municipalité de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier
- Commune de Valbirse, Rue Aimé Charpiloz 2, 2735 Bévilard
- Municipalité de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes
- Administration communale, Rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval
- Administration Communale de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville
- Administration Communale de Péry-La Heutte, Grand Rue 54, 2603 Péry

- Gemeindeverwaltung Stadt Biel, Zentrals-trasse 49, 2501 Biel
- Gemeindeverwaltung Dorfstrasse 13, 1595 Clavaleyres
- Gemeindeverwaltung Münchenwiler, Grissachstrasse 30, 1797 Münchenwiler
- Gemeindeverwaltung Ligerz, Hübeli 4, 2514 Ligerz
- Gemeindeverwaltung Twann-Tüscherz, Moos 11, 2513 Twann

Le délai de mise à l'enquête court du **23 septembre 2019** au **24 octobre 2019**.

Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis, leurs locataires ou fermiers (art. 32 LEx).

Restriction des actes de disposition

A partir du dépôt public des plans, il n'est plus permis de faire, sans le consentement de l'OFROU, sur le terrain concerné par le projet mis à l'enquête, des actes de disposition, de droit ou de fait, susceptibles de rendre l'expropriation ou la construction de l'ouvrage projeté plus onéreuse ou plus difficile (art. 27b al. 3 LRN et art. 42 à 44 LEx).

Consultation des tiers concernés

Quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) ou de la LEX peut, conformément à l'art. 27d LRN, faire opposition par écrit contre le projet pendant le délai de mise à l'enquête auprès du **Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Kochergasse 10, 3003 Berne**. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure. Les communes font valoir leurs intérêts par voie d'opposition.

Toutes les objections en matière d'expropriation et les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des art. 39 à 41 LEx doivent être adressées au DETEC.

Berne, le 23 août 2019

Sur mandat de l'Office fédéral des routes (OFROU)
Office des ponts et chaussées du canton de Berne



Champoz

Permis de construire

Requérants: M^{me} Bluette et M. Jean-Daniel Mercerat, Clos Grasson 21, 2735 Champoz

Auteur du projet: Gigandet Frères SA, 2714 Les Genevez

Projet: Démolition des bâtiments N^{os} 21a et 21c. Transformation, rénovation du toit bâtiment 21. Sur parcelle N^o 14, bâtiment N^o 21, au lieu-dit: Clos Grasson

Dimensions et genre de construction: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 octobre 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Champoz, le 18 septembre 2019

Le Conseil communal



Corcelles

Elections communales 2019

Les élections générales de renouvellement des autorités communales ont lieu tous les quatre ans, pendant le dernier trimestre.

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont appelés à procéder, par le système des urnes et le principe de vote majoritaire, à l'élection des autorités communales pour une nouvelle période de 4 ans débutant le 1^{er} janvier 2020.

Sont à élire:

- le Maire ou la Mairesse (qui cumule la présidence de l'Assemblée communale et celle du Conseil communal)
- 4 membres du Conseil communal

Le vote aura lieu le **dimanche 17 novembre 2019 de 10h à 12h** au bureau du secrétariat communal ou par correspondance jusqu'au jour précédant le scrutin (samedi) à 20h.

Les listes des candidat(e)s doivent être déposées au Secrétariat communal **jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, 17h dernier délai**, conformément à l'article 22 du règlement communal concernant les élections et votations aux urnes. Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins dix électeurs et électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste. Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Des listes types sont à disposition au bureau du secrétariat communal.

Elections tacites:

Si le nombre des candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à repourvoir, le Conseil communal proclamera élus tacitement tous les candidats sans opération électorale.

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 8 décembre 2019 aux mêmes heures et dans le même local.

Corcelles, le 18 septembre 2019

Conseil communal



Court

Elections fédérales du 20 octobre 2019

Membres du bureau électoral

À l'occasion des élections fédérales du 20 octobre 2019, le Conseil municipal a constitué le bureau électoral de la manière suivante:

Président: M. Daniel Bueche

Suppléant: M. Claude Bérout

Secrétaire: en vertu de l'article 11 alinéa 1 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court, un des membres du bureau électoral, désigné par le président avant le début des travaux, exerce le rôle de secrétaire.

Membres:

1. M^{me} Isabelle Dubied
2. M^{me} Elisa Fleury
3. M^{me} Aurane Freudiger
4. M. Piero Gerber
5. M. Dorian Germiquet
6. M. Pierre Gobat

Suppléants:

1. M^{me} Lisa Gasser
2. M. Chris Graf

Membres chargés du dépouillement informatique:

1. M^{me} Aurore Etienne
2. M^{me} Danielle Wyss
3. M^{me} Céline Zwahlen
4. M. Jonathan Ast
5. M. Claude Bérout
6. M. Raymond Musy

Court, le 18 septembre 2019

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Serge Meister SA, Rte de Chaluet 8, 2738 Court.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1165, au lieu-dit: «Rue du Pont 3», commune de Court.

Projet: isolation extérieure du bâtiment, construction d'un balcon en métal en façade Ouest (2^e étage), modification de deux fenêtres en portes-fenêtres et remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur installée sous le balcon projeté.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Dérogations: art. 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 octobre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 septembre 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Crémines

Elections communales du 17 novembre 2019

Les citoyennes et citoyens de Crémines ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, en vertu de l'article 25 ch. 3 du «Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune de Crémines» pour procéder, par le système des urnes, au renouvellement de l'ensemble des autorités communales le 17 novembre 2019 pour une nouvelle période de quatre ans débutant le 1^{er} janvier 2020. Le vote aura lieu par correspondance ou le dimanche 17 novembre 2019 de 10h à 12h à la halle de gymnastique.

Sont à élire d'après le système majoritaire:

- a) le président de l'assemblée communale et du conseil communal (maire ou mairesse);
- b) les 4 membres du conseil communal.

En vertu de l'article 26 ch.1 du «Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune de Crémines», les listes des candidats aux élections seront déposées auprès du secrétariat communal en deux exemplaires identiques jusqu'au 37^e jour précédant le scrutin, soit le vendredi 11 octobre 2019 à 17 heures. Elles seront signées par au moins dix citoyens ayant le droit de vote en matière communale et désigneront un mandataire et un suppléant.

Les listes n'auront toute validité que si les candidats donnent leur assentiment en apposant leur signature à côté de leur nom sur les deux exemplaires.

Chaque liste de candidats doit porter une dénomination qui la distingue des autres listes.

Elections tacites: Si le nombre des candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à repourvoir, le Conseil communal proclamera élus tacitement tous les candidats sans opération électorale.

Crémines, le 18 septembre 2019

Le Conseil communal

Le cadastre RDPPF

Quiconque possède des terres en Suisse ne peut pas les utiliser à sa guise. Le cadre réglementaire mis en place par le législateur et les autorités doit en effet toujours être respecté. Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) dresse l'inventaire des principales restrictions applicables aux immeubles conformément aux dispositions légales et aux actes édictés par les autorités (p. ex. zones à bâtir). Il complète ainsi le registre foncier, qui fait état des restrictions de droit privé. Le cadastre RDPPF permet par conséquent de représenter les restrictions à la propriété foncière de manière centralisée, officielle et fiable.

Depuis le 6 juin 2019, la commune mixte de Crémines est intégrée dans le cadastre RDPPF.

Le cadastre RDPPF peut être consulté sur le géoportail du canton de Berne. Il est en outre possible d'établir au format PDF un extrait par parcelle comprenant les dispositions légales correspondantes.

Vous trouverez de plus amples renseignements concernant le cadastre RDPPF dans la brochure d'information et sur le portail du cadastre RDPPF de la Confédération.

Crémines, le 18 septembre 2019

Le Conseil communal



Eschert

Scrutin du 20 octobre 2019 – élections fédérales – désignation du bureau de vote et de dépouillement

A l'occasion des prochaines élections, le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Président: Edmond Montavon, maire

Secrétaire: Nicole Leuenberger

Membre du bureau de vote / Président suppléant: Yan Lapaire

Membres du bureau de dépouillement:

Jeannine Domon, Tania Gobat, Jaëlle Neukomm, Pierre-Alain Beuchat

Suppléants: Annick Beuret, Sonia Minder, Patrice Bord

Eschert, septembre 2019

Conseil communal



Grandval

Modification du règlement d'organisation

L'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne a, par décision du 16 août 2019, approuvé la modification de l'art. 1, al.2 du règlement d'organisation adoptée le 6 juin 2019 par l'Assemblée municipale de Grandval en vertu de l'art. 56 LCo.

Cette modification entre en vigueur immédiatement. Elle peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Grandval, le 18 septembre 2019

Le Conseil municipal

Elections fédérales du 20 octobre 2019

Bureau de vote

Présidente: M^{me} Esther Oester

Membres: M^{me} Marianne Rigby et M. André Neukomm

Bureau de dépouillement

Présidente: M^{me} Esther Oester

Membres: M^{me} Marianne Rigby et MM. André Neukomm, Marc Minder, Jean-Pascal Wisard et Gaël Wyssen

Grandval, le 18 septembre 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: M. Matthias Fahrni, rue de l'Eglise 20, 2745 Grandval

Emplacement: parcelle 1186, au lieu-dit rue de l'Eglise 20, 2745 Grandval

Projet: Isolation périphérique de la maison, changement des fenêtres en bois par des fenêtres en PVC, remplacement des volets par des stores. Abattage de deux pommiers afin de faire une place en gravier et pose d'un hangar.

Dimensions: selon plan déposé

Construction: selon plan déposé

Zone: M2

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 octobre 2019 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 18 septembre 2019

Le secrétariat municipal



Moutier

Avis de construction

**** annule et remplace les publications effectuées les 13 et 20 juin 2018 ****

Requérante: Tornos SA, Rue Industrielle 111, 2740 Moutier.

Auteur du projet: AV CONSTRUCTIONS SA, architecte, Murtenstrasse 17, 1797 Münschenwiler.

Emplacement: parcelle N° 3356, au lieu-dit: « Rue Industrielle 15 », commune de Moutier.

Projet: construction d'un couvert sur les places de parc existantes.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Dérogations: art. 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 octobre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 septembre 2019

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Sociéthalle, le lundi 30 septembre 2019, à 19h30

Ordre du jour:

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbal N° 363 du 24 juin 2019
4. Remplacement de M. Patrick TOBLER (UDC) en tant que membre de la Commission de l'Urbanisme
5. Remplacement de M. Yves MISTELI (PLR) en tant que membre de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 209'000.- (HT) pour la mise en séparatif du réseau des eaux usées et des eaux claires d'un secteur de la rue du Midi
7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 292'754.- (HT) pour l'assainissement des infrastructures souterraines à la rue du Crêt
8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au renouvellement des contrats de prestations liés à la LEAC (Loi sur l'encouragement des activités culturelles) des institutions reconnues d'importance régionale ayant leur siège à Moutier (MTAH, CCP et Bibliothèque)
9. Réponse du Bureau du Conseil de Ville à la motion interne du PCSI, du 25.03.2019,

demandant que le registre des interventions parlementaires soit accessible en ligne (N° 1617 – MOI 650)

10. Réponse du Conseil municipal à la motion du PSA, du 25.03.2019, intitulée: « Moutier et le développement durable » (N° 1613 – MO 646)
11. Réponse du Conseil municipal à la motion du PSA, du 25.03.2019, relative à la redistribution des invendus des commerces de Moutier (N° 1614 – MO 647)
12. Réponse du Conseil municipal à la motion du Rauraque, du 25.03.2019, relative à l'installation de défibrillateurs externes automatisés en ville (N° 1615 – MO 648)
13. Réponse du Conseil municipal à la motion du PCSI, du 25.03.2019, intitulée « récolteur de verre au centre-ville » (N° 1616 – MO 649)
14. Réponse du Conseil municipal à la motion du PDC, du 25.03.2019, intitulée: « Halte à la vaisselle non recyclable lors d'évènements organisés à Moutier » (N° 1620 – MO 653)
15. Réponse du Conseil municipal à la motion urgente du PCSI, du 27.05.2019, demandant le parcage gratuit pour les résidents de la vieille ville lors de grandes manifestations (N° 1640 – MO 658)
16. Réponse du Conseil municipal au postulat du PDC, du 25.03.2019, demandant l'amélioration du ramassage des déchets en ville de Moutier (N° 1622 – PO 147)
17. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du RPJ, du 21.05.2019, relative à la présence sur le territoire communal de points de vente indépendants (N° 1634 – IN 444)
18. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du Rauraque, du 27.05.2019, relative à la mise au concours des nouvelles lignes Noctambus dans le canton du Jura (N° 1643 – IN 445)
19. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PLR, du 27.05.2019, pour un jeu de plaques commémoratives interchangeable (N° 1644 – IN 446)
20. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant les dégâts à la route de la Montagne de Moutier (N° 1646 – IN 448)
21. Développement de l'interpellation urgente de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant les contrôles périodiques des coûts lors de l'exécution de travaux de plus de Fr. 50'000.- (N° 1645 – IN 447)
22. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
23. Communications
24. Questions orales
25. Divers

Affaires en suspens

N° 1623 – IN 434 | Délai de réponse: 08.08.19

Interpellation du Rauraque, du 25.03.2019, relative au bouclage des travaux de rénovation de la piscine municipale. Délai de réponse accordé par le Bureau du Conseil de Ville au 28.10.2019.

N° 1635 – PO 148 | Délai de réponse: 03.12.19

Postulat du RPJ, du 21.05.2019, relatif aux parterres de fleurs en ville.

N° 1636 – MO 654 | Délai de réponse: 03.12.19

Motion de l'UDC, du 27.05.2019, sur la clairvoyance des coûts lors d'interventions politiques.

N° 1637 – MO 655 | Délai de réponse: 24.12.19

Motion du Rauraque, du 27.05.2019, demandant une étude de faisabilité d'un accès piétonnier à la Birse.

N° 1638 – MO 656 | Délai de réponse: 24.12.19

Motion du PSA, du 27.05.2019, intitulée « Ville sans mégots ». Lors de sa séance du 03.06.2019, le Bureau a refusé l'urgence.

N° 1639 – MO 657 | Délai de réponse: 03.12.19

Motion du PDC, du 27.05.2019, intitulée: « Transports publics: le réseau des bus prévôtois est-il adapté à la demande? ».

N° 1642 – MO 660 | Délai de réponse: 01.01.20

Motion de Moutier à Venir, du 27.05.2019, demandant le changement des robinets des infrastructures de la commune pour économiser l'eau potable. Renonce au développement selon lettre du 19.07.2019.

N° 1645 – IN 447 | Délai de réponse: 30.12.19

Interpellation urgente de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant le contrôle périodique des coûts lors de l'exécution de travaux de plus de Fr. 50'000.-.

N° 1647 – IN 449 | Délai de réponse: 01.11.19

Interpellation de Moutier à Venir, du 27.05.2019, concernant la sécurisation des piétons et de la circulation automobile de la rue des Golats – Rue de l'Avenir. Renonce au développement selon lettre du 19.07.2019.

N° 1648 – IN 450 | Délai de réponse: 03.09.19

Interpellation urgente du PLR, du 27.05.2019, concernant le dépassement du crédit de rénovation de la piscine. Délai de réponse accordé par le Bureau du Conseil de Ville au 28.10.2019.

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du conseil de ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentationdes-seances-du-conseil-deville>).
- Le document concernant le point 20 de l'ordre du jour vous parviendra par courrier postal / sera mis en ligne sur le site internet dans le courant de la semaine du 16 septembre 2019.

Moutier, le 9 septembre 2019

Au nom du Conseil de Ville.

Le Président: L. Coste L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenastrasse 6, 3050 Berne.

Auteur du projet: Hitz + Partner AG, Tiefenastrasse 2, 3048 Worblaufen.

Emplacement: parcelle N° 205, au lieu-dit: « Rue du Midi 7 », commune de Moutier.

Projet: modification d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / MOTZ.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 octobre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 18 septembre 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Perrefitte

Elections municipales

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont appelés à procéder à l'élection, par les urnes, des autorités communales pour la période 2020-2023.

Est à élire d'après le système majoritaire:

- Le maire.

Sont à élire d'après le système proportionnel:

- 4 conseillers municipaux.

Le vote aura lieu à la salle communale aux dates et heures suivantes: Dimanche 17 novembre 2019, de 10h à 11h.

Les 2 jours précédents (vendredi et samedi), les enveloppes réponses pourront être déposées dans la boîte aux lettres de l'administration communale désignée par cette dernière. La commune assurera la levée dans les délais, l'heure de la dernière levée de la boîte aux lettres étant fixée à 20h.

Dépôt des listes

les listes de candidats et candidates doivent en principe être déposées au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture (mardi de 17h à 19h et jeudi de 8h30 à 10h30) jusqu'au vendredi 11 octobre 2019. Durant la semaine du 7 au 11 octobre 2019, le bureau communal sera fermé en raison des vacances d'automne. La seule possibilité de déposer une liste durant cette semaine-là sera le vendredi 11 octobre de 15h à 17h où une permanence sera assurée

- elles seront signées par au moins 9 ayants-droit au vote et indiqueront clairement de quel parti, association ou groupement elles émanent;
- chaque liste ne contiendra pas plus de noms de personnes éligibles qu'il n'y a de postes à pourvoir;
- les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates;
- les premiers ou premières signataires de la liste ou, s'ils ou elles sont empêchés, les deuxièmes ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Elections tacites

Lorsque le nombre de candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le conseil municipal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates.

Ballottage

En cas de ballottage, un deuxième tour de scrutin aura lieu le 8 décembre 2019, aux mêmes heures dans le même local.

Perrefitte, le 18 septembre 2019

Le Conseil municipal

Pour les habitants de Reconvilier, la vignette «Point Rouge 2019» est prise en charge par la commune de Reconvilier, l'offre est limitée à une vignette par ménage.

Le Point Rouge est accessible du lundi au vendredi de 13h30 - 17h30 ainsi que le samedi de 9h - 12h.

Il est rappelé que la déchetterie Celtor SA sur le site Ronde-Sagne, Forêt de Chaindon, est ouverte au public tous les samedis matins, il est aussi possible d'y amener tout ses déchets et de déposer les objets encombrants et ce gratuitement.

Reconvilier, le 9 septembre 2019

Municipalité de Reconvilier

Mise au concours

Secrétaire municipal(e)

En vue du départ prochain à la retraite du titulaire, le Conseil municipal a mis le poste de Secrétaire municipal(e) au concours. L'annonce et le cahier des charges sont disponibles sur le site web de la Municipalité (www.reconvilier.ch).

Reconvilier, le 18 septembre 2019

Le Conseil municipal

Elections fédérales du 20 octobre 2019

En vue des élections du 20 octobre prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué.

Il regroupe les personnes suivantes:

Président: Monsieur Romano De Cicco

Membres: Madame Nancy Jost
Madame Christine Groslimond
Madame Ruth Luder
Monsieur Yannick Spring
Monsieur Dylan Lüdi

Reconvilier, le 12 septembre 2019

Secrétariat municipal



Roches

Election communale complémentaire d'un conseiller communal du 25 août 2019. Validation des résultats

Le Conseil communal, dans sa séance du 9 septembre 2019, a validé le résultat de l'élection communale complémentaire du 25 août 2019 (élection libre) conformément à l'article 16 du règlement concernant les élections et votations aux urnes:

Arsène von Wyss a été élu conseiller communal en obtenant 31 voix.

4 voix éparses ont été enregistrées.

Roches, le 10 septembre 2019

Conseil communal

Elections fédérales et cantonales 20 octobre 2019

Bureau de vote et de dépouillement:

Président: Nicolas Buchser

Membres: Marie Gerber
Chantal Péteut
Arsène von Wyss

Suppléante: Pascale Zbinden

Roches, le 10 septembre 2019

Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juin 2019

Selon l'article 67 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juin 2019 a été déposé publiquement durant 30 jours au secrétariat.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 9 septembre 2019

Roches, le 11 septembre 2019

Conseil communal

Elections communales

Les élections générales de renouvellement des autorités communales ont lieu tous les 4 ans, pendant le dernier trimestre.

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont appelés à procéder, par le système des urnes et le principe de vote majoritaire, à l'élection des autorités communales pour une nouvelle période de 4 ans débutant le 1^{er} janvier 2020

Sont à élire;

a) un maire ou une mairesse

b) 4 membres du Conseil communal

Le vote aura lieu le dimanche 17 novembre 2019 de 10h30 à 11h30 au secrétariat communal, ou par correspondance jusqu'au jour précédant le scrutin (samedi) 20h.

Les listes des candidat(e)s doivent être déposées au Secrétariat communal jusqu'au **vendredi 11 octobre 2019, 17h dernier délai**, conformément à l'art. 22 du règlement communal concernant les élections et votations aux urnes.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 5 électeurs et électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent.

Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus qu'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates.

Messieurs Nicolas Buchser, Roger Gerber et Arsène von Wyss se représentent pour une nouvelle période et sont rééligibles. Yanick Christen, maire et M^{me} Pascale Zbinden, conseillère ont fait part de leur démission au Conseil communal et ne se représentent pas.

Elections tacites

Si le nombre des candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclamera élus tacitement tous les candidats sans opération électorale.

Roches, le 16 septembre 2019

Conseil communal



Reconvilier

Fermeture du point de collecte communal

Ouverture de la déchetterie Point Rouge

Le point de collecte communal (Rue du D^r Tièche) est fermé définitivement.

Le Point Rouge, situé à la Rue du Moulin a réouvert ses portes et son accès est possible en achetant une vignette, certains déchets sont payants.



Saicourt

Elections du 20 octobre 2019

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Président:

Steinegger Vincent, Saicourt

Bureau de vote:

Carril Pouso José-Manuel, Bellelay

Steinegger Vincent, Saicourt
Zeller Jean-Daniel, Le Fuet

Bureau de dépouillement:

Bueche Evan, Le Fuet
Gerber Jean-Pierre, Saicourt
Grossniklaus Virginie, Saicourt
Koller Romain, Bellelay
Mosimann Pierre, Le Fuet
Paroz Patricia, Saicourt
Ruch Christelle, Le Fuet
Soldati Carine, Le Fuet

Suppléants:

Schär Fabien, Bellelay
Kunz Loïc, Le Fuet

Le Fuet, le 18 septembre 2019

Secrétariat municipal



Valbirse

Fermeture de passages à niveau

Suite à une information reçue de la part des CFF SA, les passages à niveau du Chemin de Pontenet à Malleray ainsi que celui de la Rue de la Ravière à Pontenet, seront fermés du 26 septembre 2019 à 20h15 au 27 septembre 2019 à 12h.

Une déviation passant par le passage à niveau de la Route de Moron sera mise en place par les CFF SA, et nous remercions les citoyens de bien vouloir s'y conformer.

Bévilard, le 27 août 2019

Commune mixte de Valbirse

Auteur du projet: Danaël Kipfer CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan

Propriétaire foncier: Monsieur Doyon Julian, Sur l'Hôta 42, 2735 Champoz

Projet: transformation des appartements au 1^{er} étage et dans les combles, ajout de 7 Velux en toiture et construction de deux balcons sur la façade Ouest à la rue Aimé-Charpilloz 21, en zone Centre, sur la parcelle N° 139, à Bévilard, commune de Valbirse

Dérogation: demande de dérogation pour le non-respect de la distance entre bâtiments selon l'article 29 du règlement de construction de Bévilard

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans jusqu'au 17 octobre 2019. Les oppositions, réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 & 31 LC) dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 12 septembre 2019

Conseil communal de Valbirse

Elections municipales

Vu les articles 21 et ss du règlement concernant les élections par les urnes, le Conseil municipal a fixé les élections portant sur le renouvellement des autorités municipales pour une nouvelle période de quatre ans au

dimanche 17 novembre 2019 de 10h30 à 11h30 dans le hall d'entrée de la halle de gym au Fuet

Les ayants droits au vote en matière communale sont invités à procéder aux élections suivantes selon le système majoritaire:

- le maire ou la mairesse et le ou la président(e) des assemblées
- le ou la vice-président(e) des assemblées
- 6 membres du conseil municipal

Les listes des candidats, établies selon l'article 22 du Règlement concernant les élections par les urnes seront déposées au Secrétariat municipal au Fuet jusqu'au vendredi 11 octobre 2019 à 11h. Des listes types sont à disposition au secrétariat municipal.

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 8 décembre 2019 aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Le Fuet, le 18 septembre 2019

Conseil municipal

Bureau de vote majoritaire pour les élections du 20 octobre 2019 du Conseil national et du Conseil des Etats

Présidente: Madame Nadine Graber

Vice-président:

Monsieur André Rothenbühler

Secrétaires: Madame Laetitia Baetscher
Madame Laurence Bratschi

Membres: Madame Loane Gosteli
Madame Sandrine Hostettler Bokoya
Madame Muriel Habegger
Monsieur Luca Hartman
Madame Isabelle Haeberli
Madame Dania Houmard
Monsieur Léo Hauser
Madame Félicia Kauer

Suppléants: Madame Estelle Kipfer
Madame Maryline Klötzli Carrel
Madame Mélanie Kocher

Bévilard, le 11 septembre 2019

Commune de Valbirse

**Retrouvez la feuille officielle
d'avis du district de Moutier
en version électronique sur
www.lasemaine.ch**

Avis de construction

Requérant: Monsieur Doyon Julian, Sur l'Hôta 42, 2735 Champoz



informations pratiques



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Tél. 032 484 94 70
www.petit-val.ch

Atteignable lundi après-midi et mardi toute la journée

informations pratiques



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Tél.: 032 497 71 10
www.court.ch
contact@court.ch

Heures d'ouverture:
notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10h30 à 12h, le mardi après-midi de 15h30 à 18h30, le me et je après-midi de 15h30 à 17h.



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Tél.: 032 493 40 85
secretariat@eschert.ch
www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille
Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11h à 12h, pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone du secrétariat: 032 499 95 55
Natel pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Courriel: secretariat@grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9h30 à 10h30
Jeudi soir de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17h à 19h

Site internet: www.grandval.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay / Seehof

Tél. 032 499 96 60
gemeimnde@gemeindeseehof.ch

Ouvert le lundi de 9h à 11h



informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Heures d'ouverture

Lu – ve 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Judi 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Adresse courriel

secretariat@tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45
Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70

Site internet

www.tavannes.ch



Rebévelier

Administration communale Rebévelier
2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62 ou 032 493 47 44

Courriel: rebevelier@bluewin.ch

Heures d'ouverture:
sur demande



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brogna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88

Heures d'ouverture:
Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
www.champoz.ch
admin.champoz@bluewin.ch



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28

Courriel: communesaules@bluewin.ch

Heures d'ouverture:
mardi de 16 h à 17 h ou sur rendez-vous

i **informations pratiques**



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – me 8 h à 11 h et 14 h à 17 h

Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h

Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Mercredi 14 h à 16 h

Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Service sécurité 032 494 11 29

Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33

Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h

Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch

Calendrier des parutions 2019

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	44	40	30.10.2019	mercredi	50	46	11.12.2019	mercredi
39	35	25.09.2019	mercredi	45	41	06.11.2019	mercredi	51	47	18.12.2019	mercredi
40	36	02.10.2019	mercredi	46	42	13.11.2019	mercredi	52		25.12.2019	SUPPRIMÉ
41	37	09.10.2019	mercredi	47	43	20.11.2019	mercredi				
42	38	16.10.2019	mercredi	48	44	27.11.2019	mercredi				
43	39	23.10.2019	mercredi	49	45	04.12.2019	mercredi				